

Ville d'
Ussel

HAUTE-CORRÈZE
COMMUNAUTÉ

CONVENTION REMBOURSEMENT CHARGES GENS DU VOYAGE

Entre :

La Ville d'Ussel, sise 26, avenue Marmontel - BP 63 - 19208 Ussel Cedex, représentée par Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel, dûment habilité par la décision n°20221220-121 en date du 20 décembre 2022 ;

D'une part,

Et :

Haute-Corrèze Communauté, sise 23 Parc d'activité du Bois Saint Michel - 19200 Ussel, représentée par son Président, Monsieur Pierre CHEVALIER, dûment habilité par une délibération n°2024-01-03 du conseil communautaire en date du 15 février 2024,

D'autre part,

Il est convenu ce qu'il suit :

Vu les statuts de Haute-Corrèze Communauté transmis en Préfecture le 29 octobre 2019,

Considérant que l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage font partis des compétences obligatoires de Haute-Corrèze Communauté,

Considérant que jusqu'en novembre 2021, Haute-Corrèze Communauté ne disposait d'aucune infrastructure,

Considérant que dès lors, les gens du voyage s'installaient sur le territoire et notamment à proximité du Camping de Ponty sur la Ville d'Ussel,

ARTICLE 1 : Objet de la convention

Dans le cadre de ces compétences obligatoires non honorées par Haute-Corrèze Communauté, des frais ont été engagés par la Ville d'Ussel pour le compte des gens du voyage qui se sont branchés sur les réseaux eau et électricité du camping, et doivent de ce fait, être remboursés par Haute-Corrèze Communauté, pour la période du 1^{er} novembre 2020 au 31 octobre 2021.

ARTICLE 2 : Prise d'effet et durée de la convention

La présente convention prend effet à compter du 1^{er} novembre 2020 et se termine le 31 octobre 2021. La présente convention prend effet à la date de sa signature et ce jusqu'au paiement des sommes dues par Haute-Corrèze Communauté.

ARTICLE 3 : Tarification des prestations

Coût électricité : 7 670,51 €

Coût eau : 8 495,80 €

Soit coût total engagé par la Ville d'Ussel sur la période précitée : **16 166,31 €**

(Cf détail joint dénommé surconsommation installation GDV Ponty)

ARTICLE 4 : Modalités de paiement

Un avis des sommes à payer sera adressé à Haute-Corrèze Communauté conformément au détail cité à l'article 3 dès signature de cette convention par les deux parties.

ARTICLE 5 : Litiges

En cas de litige sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à rechercher toute voie amiable et règlement avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle. En cas d'échec de ces voies amiables, tout litige pouvant survenir du fait de la présente convention relève du fait du tribunal administratif de Limoges dans le respect des délais de recours.

ARTICLE 6 : Pièces jointes

- Statuts Haute-Corrèze Communauté (octobre 2019)
- Détails surconsommation installation GDV camping

A Ussel, le 30 JUL. 2024

Pour la Ville d'Ussel,
Le Maire,



Christophe ARFEILLERE

Pour Haute-Corrèze Communauté,
Le Président,



Pierre CHEVALIER

SURCONSOMMATION EAU ET ELECTRICITE GENS DU VOYAGE DE NOVEMBRE 2020 A MAI 2021

EAU

SURCONSOMMATION EAU INSTALLATION GDV PONTY conso et			
	Facture avril	Facture octobre	Total année
2019	532,67 €	3 554,64 €	4 087,31 €
2020	1 955,96 €	1 759,62 €	3 715,58 €
Moyenne	1 244,32 €	2 657,13 €	3 901,45 €
2021	1 773,61 €	11 271,38 €	13 044,99 €
surconso	529,30 €	8 614,25 €	9 143,55 €

SURCONSOMMATION EAU INSTALLATION GDV PONTY conso et			
	Facture avril	Facture octob	Total année
2019	496,99 €	3 305,00 €	3 801,99 €
2020	1 817,82 €	1 636,73 €	3 454,55 €
Moyenne	1 157,41 €	2 470,87 €	3 628,27 €
2021	1 647,41 €	10 476,66 €	12 124,07 €
surconso	490,01 €	8 005,80 €	8 495,80 €

Ecart -647,75 €

ELECTRICITE

	Conso en KWh 2019	Conso en KWh 2020	Conso en KWh moyenne	Conso en KWh 2021	surconsomm ation GDV
Janvier	7123	6118	6620,5	19694	13073,5
Fevrier	10509	7998	9253,5	19168	9914,5
Mars	7394	7228	7311	11891	4580
Avril	6909	6095	6502	12301	5799
Mai	4279	4272	4275,5	7767	3491,5
Juin	3855	2543	3199		
Juillet	2671	3855	3263		
Aout	3389	6782	5085,5		
Septembre	3684	3429	3556,5		
Octobre	1546	2621	2083,5		
Novembre	2375	8721			6346
Décembre	6073	13285			7212
total surconsommation GDV en KWH					50416,5
Coût KWH moyen* sur période surconsommation TTC					0,18 €
Surcout financier TTC					9 204,61 €
Coût KWH moyen* sur période surconsommation HT					0,15 €
Surcout financier HT					7 670,51 €

Ecart -1 534,10 €

*Coût moyen KWh = montant TTC facture / KWh mois

RECAPITULATIF

Titre initial 563/2022	20 011,96 €
Recalcul en 2023 eau + elec	18 348,16 €
Mandat correctif en faveur de HCC 5051/2023	1 663,80 €
Correction du calcul en HT	16 166,31 €
Mandat correctif en faveur de HCC à réaliser en 2024	2 181,85 €